

## **La fusion des corps d'inspection "engendrerait un problème de lisibilité" (Alain Marie, Snia-IPR)**

*Interview d'Alain Marie a donné à l'AEF , publiée le 29 janvier 2021/*

*La fusion des corps d'inspection de l'Éducation nationale est en discussion entre le ministère et les syndicats, projet qui divise les acteurs, les IA-IPR y étant globalement défavorables, contrairement aux IEN. Alain Marie, secrétaire général du Snia-IPR, premier syndicat d'IA-IPR, estime qu'une telle mesure "engendrerait un problème de lisibilité. On ne peut pas avoir un corps d'inspection non identifié entre les degrés". Il regrette aussi le fait que "ce projet soit en lien direct avec la loi de modernisation de la fonction publique. On est sur un diktat : sans corps unique, il n'y aura pas d'évolution de la carrière". Alors que les IA-IPR connaissent "un manque d'attractivité catastrophique", Alain Marie juge que la proposition de revalorisation n'est "pas suffisamment ambitieuse". Il souhaite aussi que soit "clairement réaffirmée la légitimité disciplinaire*

**AEF info :** *La fusion des corps d'inspection de l'Éducation nationale est en discussion actuellement entre le ministère et les syndicats. La dernière réunion s'est tenue le 21 janvier et vous étiez reçu en bilatéral par le ministre le 27. L'objectif est une mise en œuvre en janvier 2022. Ce projet de longue date est-il, cette fois-ci, définitivement engagé ?*

**Alain Marie :** *Jusqu'à présent, il n'y a jamais vraiment eu un projet, dans le cadre des précédents agendas sociaux des inspecteurs, de créer un corps unique. Il y a toujours eu des intentions, mais on n'est jamais allé aussi loin qu'actuellement dans une décision d'un ministre d'engager des travaux sur cette fusion. C'est la première fois que les évolutions sur les missions et sur le catégoriel sont discutées dans cet objectif de fusion des corps*

**AEF info :** *Vous dites que ce projet répond surtout à des attentes de la DGAFP et de Bercy. Pourquoi ?*

**Alain Marie :** *Ce projet est en lien direct avec la loi de modernisation de la fonction publique, qui prévoit la réduction des corps. Le ministre de l'Éducation nationale prend appui sur cette mesure, même s'il a d'autres arguments : réflexion sur l'évolution des corps, sur les parcours de carrière, la revalorisation... Le problème est que l'on est sur un diktat : sans corps unique, il n'y aura pas d'évolution de la carrière dans l'aspect catégoriel.*

**AEF info :** *Pourquoi vous opposez-vous à cette fusion ?*

**Alain Marie :** *Il engendrerait un problème de lisibilité car, aujourd'hui, nous avons une structuration des corps d'inspection référée aux différents corps de professeurs dans le premier et le second degré. On ne peut pas avoir un corps d'inspection non identifié entre les degrés, ce ne sera plus lisible pour les acteurs du système éducatif. Nous demandons de réaffirmer le positionnement sur les degrés.*

*Nous demandons également que soit clairement réaffirmée la légitimité disciplinaire, que nous restions dans un ancrage disciplinaire. En effet, la légitimité des inspecteurs est liée à l'organisation du système qui est bâti autour des disciplines d'enseignement au collège et au lycée. Or, nous ne pouvons perdre cette spécificité car les inspecteurs sont d'abord des experts pédagogiques, qui évaluent les personnels, mettent un pied dans la classe et animent les équipes pédagogiques.*

*Aussi, le corps des IA-IPR s'est construit au fil du temps : nous sommes passés d'IPR à IA-IPR, avec un grade d'IA qui confère une légitimité académique et nous offre un lien direct avec le recteur et une implication dans le pilotage pédagogique. Nous ne sommes pas favorables à ce que cet aspect fondamental du titre, que nous avons acquis après de difficiles batailles syndicales, soit dilué dans un corps.*

**AEF info :** *La fusion serait pourtant un moyen d'obtenir une revalorisation et d'améliorer l'attractivité.*

**Alain Marie :** *Il y a des éléments qui vont dans le sens d'une évolution mais, par rapport au différentiel indiciaire avec les personnels agrégés, ça reste insuffisant. La revalorisation proposée n'est pas suffisamment ambitieuse, d'autant que ce projet de fusion vient se greffer sur un sentiment de manque de*

reconnaissance et de considération lié à l'échec d'une revalorisation promise pour janvier 2021 qui ne s'est pas faite.

Aujourd'hui, le corps des IA-IPR se caractérise par un recrutement à 78 % de professeurs agrégés. Nous nous battons pour que le système puisse bénéficier de l'apport d'enseignants d'un haut niveau sur le plan disciplinaire. Mais, ces dernières années, le fait de ne pas avoir eu de revalorisation catégorielle et salariale fait que nous connaissons un manque d'attractivité catastrophique. Lors du dernier concours, il y a seulement eu 80 recrutements sur 110 postes offerts.

Il faut donc absolument que la légitimité académique soit préservée, que les collègues puissent venir exercer des missions pédagogiques avec un différentiel indiciaire qui soit suffisamment discriminant par rapport au corps des professeurs agrégés.

**AEF info : Parmi les objectifs affichés du ministère, il s'agit de faciliter à la fois les mobilités et la "complémentarité des expertises tout en maintenant les spécificités métiers", notamment entre premier et second degrés. Qu'en pensez-vous ?**

**Alain Marie :** Nous sommes ouverts à l'objectif de fluidifier les mobilités entre les corps de même degré. Il faut pour cela adapter les opérations de gestion de la mobilité. Aujourd'hui, par exemple, il est très compliqué pour un IA-IPR d'être affecté sur un poste de chef d'établissement. Nous pouvons largement progresser sur ce point.

En outre, il s'agirait de décloisonner les mobilités entre les degrés. Nous nous montrons davantage réticents sur ce point car, pour nous, la liaison entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés existe déjà à plusieurs niveaux (conseil école collège ; dans l'éducation prioritaire ; etc.). La problématique se pose plutôt, pour nous, sur le pilotage.

**AEF info : Justement, les questions de gouvernance et de territorialisation sont en discussion. Quelle est votre position sur ces sujets ?**

**Alain Marie :** Notre légitimité se fonde sur le territoire de l'académie. Notre champ d'intervention, qui fait notre expertise, fait que nous avons une vue sur l'ensemble du territoire et ses établissements. Notre territoire est l'académie, et le ministre nous a plutôt rassurés sur ce point. Nous ne voulons pas être rattachés à un département.

Quant à la gouvernance, pour nous, il s'agit de faire en sorte que les inspecteurs soient au cœur du pilotage pédagogique de l'académie, au plus près des recteurs dans les comités de direction (Codir). Les doyens des inspecteurs sont souvent associés au Codir élargi et, pour nous, c'est un schéma important. Nous avons un rôle important d'expert auprès du recteur, or, l'arrivée d'un chef de service nous éloignerait.

**AEF info : Cette fonction de chef de service serait créée avec la création d'un "service académique de l'inspection". Comment s'organiserait-il et à quoi servirait-il ?**

**Alain Marie :** À l'image de l'organisation de l'IGÉSR, ce service d'inspection aurait pour objectif de coordonner l'action des inspecteurs, peut-être de contribuer à leur évaluation. Cette hypothèse de chef de service est avancée, de manière insistante, même si elle est contestée par beaucoup d'organisations syndicales. Nous n'avons pas de précisions à ce jour.

Nous militons pour le maintien de la collégialité à laquelle les IA-IPR sont très attachés, incarnée par un doyen élu par ses pairs. L'articulation avec le premier degré peut se faire autour d'un bureau des doyens. Le programme de travail académique piloté par le recteur avec la collaboration d'inspecteurs généraux est un levier efficace pour coordonner le travail des inspecteurs.

**AEF info : Le projet prévoit que les inspecteurs auraient à leur côté des équipes pédagogiques. Y êtes-vous favorables ?**

**Alain Marie :** Nous avons toujours considéré que nous avons besoin de moyens pour retrouver du temps pour nos missions premières. Depuis la mise en place des rendez-vous de carrière, nous manquons de temps pour accompagner les enseignants en dehors de ces RDV, nous avons moins de temps pour animer les équipes pédagogiques. Globalement, depuis plusieurs années, nous nous éloignons de nos missions premières. Il est alors fondamental que nous puissions avoir des équipes auprès de nous pour venir en appui et nous permettre de nous recentrer sur ces missions.

Ces équipes pourraient avoir pour mission l'évaluation des enseignants, venir en appui auprès des enseignants débutants ou contractuels, participer au contrôle de l'instruction à domicile... En outre, ce serait aussi un élément d'acculturation des collègues au métier d'inspecteur. Nous voyons donc cela plutôt positivement, sous réserve que ces moyens soient clairement fléchés dans les académies.